

# Les critères de l'appel d'offres

**Les critères de jugement des offres dans l'ordre décroissant étaient :**

## **1. Qualité technique de l'ouvrage terminé.**

(sans que ces critères ne soient classés par priorité)

- Adéquation avec le programme fonctionnel
- Durabilité
- Sécurité apportée par le dimensionnement
- Caractère innovant

## **2. Qualité esthétique de l'ouvrage et respect du site sur le plan architectural et paysager**

## **3. Prix**

## **4. Dispositions d'exécution propres à assurer :**

- La qualité de réalisation
- La sécurité des ouvriers et des usagers des voies franchies
- La réduction des atteintes à l'environnement

## **5. Coût de maintenance et d'utilisation**

## **6. Délai d'exécution**